

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS D'OLORON ET DES VALLEES DU HAUT-BEARN REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU 12 JUILLET 2017

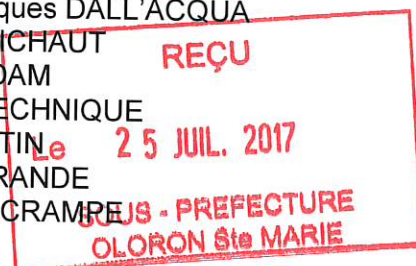
Etaient Présents, 49 titulaires, 7 suppléants, 12 conseillers ayant donné pouvoir

Titulaires : Paule BERGES, Etienne SERNA, David MIRANDE, Pierre CASABONNE, Michel NOUSSITOU, Jacques CAZAURANG, Henri BELLEGARDE, Didier BAYENS, Pierre CASAUX-BIC, Jean GASTOU, Jean CASABONNE, Michel BARRERE-MAZOUAT, Maryse ARTIGAU, Suzanne SAGE, Anne VOELTZEL, Jean-Claude COSTE, Michel CONTOU-CARRERE, France JAUBERT-BATAILLE, Jean LABORDE, Michel LAUGA, Lydie CAMPELLO, Laurent KELLER, Aimé SOUMET, Bernard AURISSET, Patrick MAUNAS, Pierre-Félix CAUHAPE, Françoise BESSONNEAU, Marc OXIBAR, Daniel LACRAMPE, Dominique FOIX, Gérard ROSENTHAL, Denise MICHAUT, Michel ADAM, Jean-Jacques DALL'ACQUA, Maïté POTIN, Aracéli ETCHENIQUE, Valérie SARTOLOU, Bernard UTHURRY, Marylise GASTON, Jean-Etienne GAILLAT, Aurélie GIRAUDON, Robert BAREILLE, Anne BARBET, Elisabeth MIQUEU, Jean-Pierre TERUEL, Evelyne BALLIHAUT, Jean-Pierre CHOURROUT-POURTALET, Martine MIRANDE, Jacques MARQUEZE

<u>Pouvoirs :</u>	André BERNOS	à	Jean-Pierre TERUEL
	Guy BONPAS-BERNET	à	Jean-Claude COSTE
	Cédric LAPRUN	à	Aimé SOUMET
	Sandrine HIRSCHINGER	à	Bernard AURISSET
	Fabienne MENE-SAFFRANE	à	Marc OXIBAR
	Jacques NAYA	à	Jean-Jacques DALL'ACQUA
	Maylis DEL PIANTA	à	Denise MICHAUT
	Henriette BONNET	à	Michel ADAM
	David CORBIN	à	Aracéli TECHNIQUE
	André LABARTHE	à	Maïté POTIN
	Pierre ARTIGUET	à	David MIRANDE
	Christophe GUERY	à	Daniel LACRAMPE

<u>Suppléants :</u>	Michel NAVAILLES	suppléant de	Bernard MORA
	Thérèse LASMARRIGUES-MARQUIS	suppléante de	Alain TEULADE
	Jean-Yves OLYMPIE	suppléant de	Elisabeth MEDARD
	Pierre MIQUEU-LAHORGUE	suppléant de	Claude LACOUR
	Annie REBOLLE	suppléante de	Jean-Michel IDOPE
	Marthe CLOT	suppléante de	Jean LASSALLE
	Marie Annie FOURNIER	Suppléante de	Dominique LAGRAVE

Absents : Yvonne COIG (excusée), Joseph LEES (excusé), Alain CAMSUZOU (excusé), Marianne PAPAREMBORDE, Gérard LEPRETRE (excusé), Rosine CARDON (excusée), Pierre SERENA, Didier CASTERES, Gérard BURS, (excusé)



POLE TECHNIQUE INTERCOMMUNAL : CREATION ET MODIFICATION DE POSTES

M. AURISSET expose :

I – Création de postes

Comme suite au Bureau du 4 mai 2017 et à la présentation intervenue en Conseil des Maires à Accous le 8 juin dernier, il a été proposé de renforcer le pôle des Services techniques et équipements à vocation intercommunale pour répondre aux besoins immédiats de ceux-ci et de la piscine.

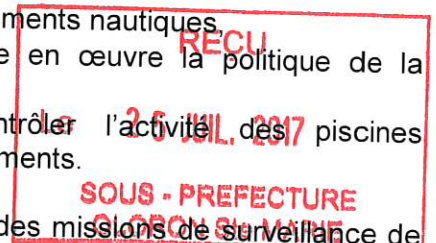
- Ainsi, il vous est proposé, dans le cadre de la mise en œuvre des plans locaux de randonnées de créer un poste de technicien dont la mission principale sera d'assurer la maîtrise d'ouvrage, voire la maîtrise d'œuvre, pour le développement, l'aménagement, la gestion et l'entretien des environ 1000 kilomètres de parcours du Plan local de randonnées sur le territoire intercommunal du Piémont Oloronais et des Vallées du Haut Béarn.
- Par ailleurs, dans le cadre de la gestion des bâtiments et compte tenu de la très forte évolution du parc de notre nouvelle collectivité, il vous est proposé de créer un poste de technicien bâtiment, chargé d'opérations de construction mais aussi d'exploitation, qui pourrait également administrer le progiciel de gestion intégré des services techniques.
- La mission principale impartie à ce poste sera de représenter ou d'assister le maître d'ouvrage, sur les plans technique, administratif, juridique, et financier, lors des phases de programmation, conception et réalisation de projets neufs ou de restructuration lourde du patrimoine bâti de la collectivité.
- Enfin, pour la gestion de nos piscines intercommunales, il vous est proposé de faire évoluer le poste de chef de bassin de la piscine d'Oloron vers celui de directeur des piscines (d'Oloron Sainte Marie et de Lanne en Barétous). Les missions imparties à ce cadre consisteront à :
 - diriger et organiser les services chargés de la gestion administrative et technique et de l'animation des activités sportives et des équipements,
 - veiller à la gestion et au bon fonctionnement des équipements nautiques,
 - prendre toutes les mesures nécessaires pour mettre en œuvre la politique de la collectivité dans ce domaine,
 - coordonner, animer, communiquer, suivre et contrôler l'activité des piscines communautaires pour les différents usagers des équipements.

Actuellement, le chef de bassin effectue sur 70 % de son temps des missions de surveillance de baignade, il s'agirait qu'il passe à 20 % permettant ainsi de répondre à des besoins de remplacement en urgence sur les deux piscines.

Il apparaît nécessaire alors de créer un poste de maître nageur sauveteur pour le remplacer dans cette mission de surveillance sur la base du cadre d'emplois des éducateurs territoriaux des activités physiques et sportives.

Ce recrutement permettrait également de compléter les moyens nécessaires pour répondre à la réglementation en matière de surveillance de baignade et de temps de travail, pour les samedis après midi (hors vacances scolaires) à Oloron Sainte Marie, et pour les roulements dans les plannings des maîtres nageurs sauveteurs de la piscine de Lanne en Barétous.

Ces postes pourraient être pourvus à compter du 1^{er} octobre 2017. Les crédits nécessaires correspondants feront l'objet d'une décision modificative auprès du Budget Général de la collectivité.



Ouï cet exposé

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité

- **ADOPTÉ** le présent rapport ;
- **CRÉE** 2 postes de technicien à temps complet et 1 poste d'éducateur des activités physiques et sportives à temps complet.

II – Modification de postes

a. Direction du service des ordures ménagères et du SPANC

Jusqu'au 31 décembre 2016, les missions de direction du SPANC et du SICTOM du Haut Béarn étaient assurées par deux personnes distinctes, toutes deux recrutées sur le cadre d'emplois des techniciens territoriaux.

Depuis le 1^{er} janvier et jusqu'au 30 juin 2017, eu égard au départ par mutation du directeur du SICTOM du Haut Béarn et à la fusion des intercommunalités, ce poste a été transitoirement pourvu par le directeur du SPANC. Le premier semestre a permis d'évaluer l'ensemble des missions à effectuer, ainsi que la possibilité humaine et juridique de mutualiser ces deux postes dans un contexte de réorganisation du service des déchets ménagers.

A l'issue de la réflexion, la compatibilité de ces missions est avérée. Aussi, afin de tenir compte des nouvelles missions dévolues à cet agent qui dispose actuellement d'un contrat à durée indéterminée établi sur la base du grade de technicien principal de 1^{ère} classe échelon 5 (IB 541 – IM 460), il vous est proposé de modifier l'échelon considéré pour le porter à 8.

Les crédits correspondants feront l'objet d'une décision modificative du budget annexe du SPANC.

b. Services Techniques

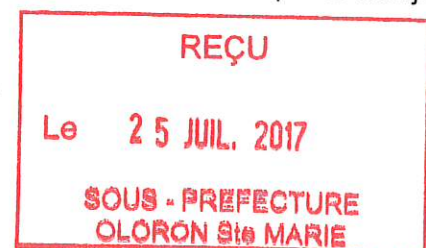
Un agent des services techniques (issu de l'ancienne Communauté de Communes de Josbaig) ayant fait valoir ses droits à la retraite, la Communauté de Communes du Pays d'Oloron et des Vallées du Haut Béarn, compte tenu du caractère permanent du poste, doit procéder à son remplacement.

Aussi, au regard de la situation administrative de la personne qui assure ce remplacement, il convient de transformer le poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe en un poste d'adjoint technique, à compter du 1^{er} octobre 2017.

Les crédits correspondants sont prévus au budget primitif 2017.

Ouï cet exposé

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité



- **SUPPRIME** 1 poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps complet ;
- **CRÉE** 1 poste d'adjoint technique à temps complet,
- **ADOPTÉ** le présent rapport.

Ainsi délibéré à OLORON STE MARIE, ledit jour 12 juillet 2017

Suivent les signatures

Affiché le 25/07/17



Le Président

Daniel LACRAMPE

